



## recours apres ordonnance de non conciliation

Par arden08, le 17/07/2009 à 21:15

Bonjour, j'ai pris connaissance de l'ordonnance de non conciliation délivrée par une juge qui me condamne à payer l'ensemble des credits ce qui represente plus de 35% de mes revenus. A cela, je dois ajouter l'obligation de verser une pension alimentaire pour mon ex femme qui represente 4.5% de mes ressources et une pension alimentaire pour les deux enfants dont nous avons la garde alternée de 8% de mes ressources. Le troisieme enfant reste avec moi, il est en conflit avec sa mere qui l' a frappé. A cela s'ajoute encore l'obligation de payer les frais de scolarité, la mutuelle, un loyer pour la residence dont j'ai la jouissance et dont je paie le credit. **Bref, je dois debourser plus de 50% de mes revenus.** Je dois preciser que mon ex femme est enseignante, reconnue handicapée, **qu'elle est partie en demandant le divorce pour vivre avec un directeur de banque** et qu'en plus des prestations familiales et des pensions qu'elle perçoit, elle a obtenu la jouissance alternée de notre residence secondaire dont je paie integralement le crédit !!!

**Face à une telle justice, que puis je faire ?**

Je crains devoir imposer des sacrifices à mes enfants qu'ils voient aujourd'hui leur mère partir sans eux en vacances vers des iles paradisiaques .

Je vous remercie, par avance , pour vos precieux conseils.